



Moulins, le 5 juin 2015

Développement durable

Le Conseil départemental marque son engagement dans l'électro-mobilité

Le transport constitue un enjeu majeur de la problématique Energie/Climat du département de l'Allier.

L'ensemble de ce secteur représente plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre. L'organisation spatiale de notre département, avec trois agglomérations entourées de territoires ruraux, rend nos concitoyens extrêmement dépendants de la voiture individuelle pour leurs déplacements que ce soit dans le cadre professionnel ou à titre privé.

Afin de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES), **le Conseil départemental a adopté un Plan Climat Energie Territorial (PCET)**. Ce programme est composé de **21 actions planifiées pour une période de 5 ans, de 2014 à 2018**, et structuré en 2 grands volets :

- Un volet externe qui regroupe les activités qui concernent l'ensemble du territoire
- Un volet interne, qui regroupe les activités directement liées au fonctionnement de l'institution

Le Conseil départemental donne l'exemple

A travers le PCET, le Conseil départemental s'est également engagé dans **une démarche d'atténuation de son impact sur le changement climatique**. Afin de rouler propre, mais aussi d'accompagner le développement du véhicules électriques et de sensibiliser les collectivités territoriales et les acteurs économiques à la mobilité électrique, le Conseil départemental de l'Allier a fait le choix de s'équiper de **3 véhicules électriques Renault de type Zoé Life*** et **d'installer des bornes de recharges dans ses propres bâtiments**.

Le cout d'achat d'une Zoé est de 13 753,35€ TTC après déduction du bonus écologique de 6 300€. Son autonomie est de l'ordre de 140 km lorsque les batteries sont complètement chargées. **Le coût de recharge des batteries est évalué à 2€ par recharge complète**. En 2h de charge, 80% de l'autonomie est retrouvée, ce qui permettra aux agents de la collectivité d'utiliser ces petites citadines pour leurs déplacements autour des 3 agglomérations de Moulins, Vichy et Montluçon mais aussi à terme sur des distances plus longues, d'une agglomération à une autre.

Avec l'acquisition de ces 3 nouveaux véhicules électriques, le Conseil départemental s'inscrit dans **une dynamique responsable** de renouvellement de son parc automobile, qui compte des véhicules âgés de 10 à 15 ans, et dans une **démarche d'investissement réfléchi résolument tourné vers l'avenir**.

Déploiement progressif d'un réseau de bornes publiques sur le département

L'Allier compte un peu plus de 200 000 véhicules. **L'objectif national est d'atteindre rapidement 5% de véhicules électriques.** Ainsi, 10 500 véhicules électriques devraient circuler dans l'Allier à horizon 2025 / 2030. Afin de répondre aux besoins de recharges des véhicules électriques en circulation, 800 points de charge ouverts au public seront alors nécessaires.

Le Département et ses partenaires ont confirmé leur volonté d'encourager le développement de la mobilité électrique tout en restant avec un niveau d'ambition relativement prudent en cohérence avec le développement réel du marché du véhicule électrique. Aussi, pour cette 1^{ère} étape de déploiement, le réseau comprendra 70 bornes.

La somme globale pour équiper le département d'un réseau performant de bornes publiques s'élève à **780.000€**.

La tarification envisagée est la suivante :

- charge semi-accélérée : 1€/heure
- charge accélérée : 2.5€/heure (soit 0,80 € pour 20 minutes)
- charge rapide : 18€/heure (soit 3 € pour une charge de 10 minutes)

La recharge sera gratuite les deux premières années, le temps du déploiement des infrastructures.

Ces bornes garantissent l'attractivité du réseau et répondent aux besoins de transit et d'urgence. Leur localisation aux endroits stratégiques (axes structurants et principaux nœuds routiers) permet un maillage optimal du territoire.

